

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPE DE VIC. A. MOT.

Catégorie Fourgonnette	Marque RENAULT	Désignation du type / Signa de reconnaissance R 2065 Direction avancée Fourgonnette 1000 kg.	Bordereau-type N° 1365
----------------------------------	--------------------------	--	----------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Désign. "R 2065" s/plaquette constr. - Direction avancée *)
 N° de châssis frappé A gauche, ds. cabine, dev. col. de direction, sur plaquette constructeur
 N° de moteur frappé A droite sur carter moteur, entre dynamo et démarreur
 Constructeur du châssis Régie nationale des Usines RENAULT, 8-10 Av. Em. Zola, BILLANCOURT (F)
 Constructeur du moteur Régie nationale des Usines RENAULT, 8-10 Av. Em. Zola, BILLANCOURT (F)

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type RENAULT 668-2 Genre En ligne, s. en tête Carburant Benzino Nombre cyl. 4 Temps 4 Allègre 85 mm. Course 88 mm. C.V.-impôt 10,173 Cylindres totals 1'996 cm ³ C.V. frein 49 Refroidissement Eau Empl. du moteur A l'avant	Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roues arrières 1. Frein A pied : Hydraulique, à tambours, sur toutes les 4 roues 2. Frein A main : Mécanique, à tambours, à câble, sur roues arrières. 3. Frein ----- Frein de remorque ----- Direction avancée - A gauche Crochet de remorque ----- Nombre de vit. avant 4 Vit. en 1 ^{re} vit. 18 en prise dir. 80 km/h.	Usines RENAULT Constructeur BILLANCOURT Genre / Forme Fourgonnette Nombre de portes 3 + 1 arr. Nombre de places ass. Total 2 Avant 2 Milieu ----- Arrière ----- Nombre de places debout ----- Pour motos: Siège arrière ----- Sidocar -----

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	----- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)	kg.		----- kg.
Poids maximum garanti par le fabricant (sol. plaquette)	kg.	kg.	2'730 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	1'015 kg.	740 kg.	1'755 kg.
Charge utile <u>Y comprise 2 personnes</u>	kg.	kg.	975 kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)			----- kg.
Pneumatiques: Dimension	7.50 - 16		simples -----
Capacité de charge (par pneu 1'100kg.) par essieu	2'200 kg.	2'200 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

Phares: Marquage **CIBIE**
 Feux de position **2**, à l'ext. des phares
 Feux stop **1**, combiné, **15 W.**
 Indicateurs de direction: Syst. **2**, flèches av. **1** temps
 Avertisseur **1** avant. électrique

Syst. antibloquant Ampoules blanc à culler
 Feux rouges **1**, combiné, **5 W.**
 Eclairage du No de centr. **1**, combiné, **5 W.**

Emplacement latéralement darr. portes cabine
 Essui-glace **2**, électriques

1)

DIMENSIONS

1'600 mm. Voie { avant
 1'600 mm. { arrière
 1'970 mm. Largeur hors-tout AV. 1'900 AR
 2'310 mm. Empattement
 4'600 mm. Longueur hors-tout
 2'300 mm. Hauteur (non chargée)
 180 mm. Garde au sol
 1'000 mm. Porte à faux, arrière
 Crochet de remorque (haut, dep. sol)
 Crochet de remorque (porte à faux)
 9,75 m. Diamètre de traquage ext. gauche
 10,10 m. Diamètre de traquage ext. droite

Dim. intérieures
 Longueur du pont de charge **2'610 mm.**
 Largeur du pont de charge **1'260/1'635 mm.**
 1'660 mm. Hauteur intérieure
 670 mm. Haut. du pont dep. la sol
 Fûtelles (hauteur) **920 mm.**
 Porte à faux surfaçage chargement

OBSERVATIONS

*) de porte latérale pour le chargement à droite.
Orifice tuyau d'échappement: Dérive légèrement à droite; peut néanmoins être calmé sans modifier le ton afin d'éviter que les gaz d'échappement ne pénètrent dans le fourgon.
 Dispositif de protection: Suivant nature des marchandises transportées, il doit être monté un dispositif de protection derrière le siège du conducteur (Paroi, grille ou simili-grille)

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. ES)

1) Equipement: Une lanterne arrière combinée (Feux rouges; stop et Eclair. No. de centr.) est montée par l'importateur; doit être placée de telle façon que la plaque de contrôle soit lisible de nuit à une distance de 20 mètres.
Temps-tenoir pour indic. de direction insuffisant; n'est pas visible de jour.
Miroir rétroviseur; Dans l'intérêt d'une augmentation de la sécurité; monter un deuxième miroir rétroviseur à l'extérieur à droite.
 Lieu et date de l'expertise-typs

GENEVE, le 28 AVRIL 1957.

La commission d'expertises-typs